

Ontario.—La province d'Ontario continue d'aménager des parcs à une cadence rapide. En 1954, elle ne comptait que huit parcs provinciaux tandis qu'elle en compte aujourd'hui 92 à l'usage du public. Plusieurs autres sont en voie d'aménagement et 54 autres terrains, comprenant presque 800 milles carrés, sont réservés pour la création de parcs à l'avenir. La superficie totale des parcs provinciaux de l'Ontario est d'environ 5,850 milles carrés.

Les quatre principaux parcs (Algonquin, Québécois, Lac Supérieur et Sibley) ont une superficie totale de quelque 5,200 milles carrés. Le parc Algonquin, le plus grand de ceux-ci, est une très belle région de 2,910 milles carrés située à 180 milles au nord de Toronto et 105 milles à l'ouest d'Ottawa; il compte 14 terrains de camping et de pique-nique accessibles par la route 60 et ses nombreux cours d'eau se prêtent au canotage. On accède au parc Québécois, d'une superficie de 1,750 milles carrés, par la route 11 au terrain de camping Dawson Trail sur le lac French, et aussi par eau en passant par le lac Basswood au sud. La route 17 au nord de Sault-Sainte-Marie donne accès au parc du lac Supérieur; quant au parc Sibley, on s'y rend par un chemin partant de la route 17, à l'est de Port Arthur.

La *Wilderness Areas Act*, entrée en vigueur en 1959, a permis la création de 42 de ces régions sauvages qui sont réparties un peu partout à travers la province et qui varient en superficie, en caractère et en importance; chacune cependant est importante au point de vue historique, scientifique, esthétique ou culturel. La plus grande mesure 938 milles carrés et comprend la région de Pukaskwa sur la rive nord du lac Supérieur; la deuxième en superficie mesure 225 milles carrés de toundra située à la pointe nord-est de la province où le cap Henrietta-Maria s'avance dans la baie d'Hudson. C'est la toundra arctique la plus méridionale du monde. On essaie de préserver ainsi ses paysages primitifs vierges puis sa faune particulière à l'Arctique pour fins d'études scientifiques et en qualité d'accident géographique unique dans la province. Toutes les autres régions sauvages ont moins d'un mille carré de superficie.

L'Ontario a fait un autre progrès en vue de répondre à la demande croissante de terrains de récréation, en appliquant le concept de la réserve récréative. La nouvelle réserve récréative de la baie Georgienne Nord englobe 4,500 milles carrés de pays intéressant. Elle se situe de façon générale entre Algoma et Parry Sound sur la rive nord de la baie Georgienne y compris le chenal entre l'île Manitoulin et la terre ferme, les 30,000 îles, la fameuse route des voyageurs par la rivière des Français, le reste de la rive du lac Nipissing et les monts LaCloche. La réserve n'est ni parc ni région sauvage, mais une région en voie d'aménagement normal qui est déjà utilisée pour fins de récréation. En dirigeant l'évolution de la région, on veut bénéficier le plus possible de son potentiel comme paradis récréatif répondant à tous les genres de besoins tout en étant bien intégré dans un cadre d'activités courantes.

A cause de ses vastes étendues parsemées de lacs, l'Ontario est un véritable paradis pour les vacanciers et le nombre de personnes qui visitent ses parcs s'accroît d'année en année. En 1965, le nombre des visiteurs a atteint 8,875,668, et celui des campeurs, 902,472. Le prix d'entrée par véhicule est de \$1 par jour ou \$5 par année et celui du camping, \$1.50 par nuit ou \$9 par semaine. Les terrains de camping surveillés pour tentes et remorques sont pourvus de tables à pique-nique, d'âtres, de toilettes et d'eau potable. Les terrains de camping, dont le nombre s'accroît de 500 à 1,000 par année, se chiffraient par environ 16,000 en 1965.

La province continue d'améliorer des services de naturalistes et des programmes dits d'explication, qui comprennent des musées naturels, des étalages en plein air, des excursions organisées, des conférences avec projections et des pistes jalonnées de placards explicatifs; 19 parcs offraient ces avantages en 1965.

Les parcs de l'Ontario sont administrés par la Direction des parcs du ministère des Terres et Forêts. Des renseignements détaillés sont contenus dans diverses brochures et cartes que l'on peut se procurer en s'adressant au ministère des Terres et Forêts, Hôtel du Gouvernement, Toronto.